

Mardi 13 avril 2021



INFOS PRATIQUES RH

Votre mémo du 2^e trimestre 2021

Penser à tout ? Pas évident... Alors pour vous aider, voici les principales infos et échéances RH de ce second trimestre.

Intéressement

Vous avez jusqu'au **mardi 13 avril 17h** pour effectuer votre choix via **NATIXIS** (site www.egepargne.com ou application Mon épargne salariale). A défaut, votre intéressement sera placé sur le fond le plus sécuritaire de votre PEG.

13^e mois

Pour lui aussi, vous avez le choix. Vous avez jusqu'au **10 juin** pour vous positionner via **@rtesis** sur l'acompte de juin (50%) ; à défaut celui-ci sera versé sur paie de juin.

Fête locale 2021

N'oubliez pas de la poser selon les particularités régionales (jours possibles définis ou jour libre sur l'année).

Congés annuels obligatoires

Pour mémoire, vous devez poser à minima **10 jours ouvrés de congés annuels (code 021) consécutifs**, entre mai et octobre. Et ce, indépendamment des RTT, congés d'ancienneté et autres congés.

Ecrêtement des congés

Vérifiez bien votre **solde de congés 2019 (exercice antérieur dans @ida)**. Vous avez **jusqu'au 30 juin** pour les épurer, à défaut vous perdrez tout.

L'écèlement des **congés 2020** (au-delà de 70h de solde) interviendra à la **même date**.

Congé paternité

La législation française va évoluer à compter du **1^{er} juillet**, nous vous informerons de manière plus détaillée.

Digiposte

Si vous avez choisi d'y souscrire, n'oubliez pas d'**activer votre compte** (cf. mail reçu fin mars de Digiposte). Ce coffre-fort numérique vous permettra de stocker les documents que vous souhaitez, en plus de ceux que l'entreprise y déposera (fiches de paie, attestations...). C'est un **compte personnel** qui vous suivra tout au long de votre vie.

BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Veuillez contacter vos interlocuteurs habituels ou nous écrire à RTE-FO@rte-france.com

AGIR, NE PAS SUBIR
www.fnem-fo.org